

INRAP
Aménagement des locaux de Chartres
5 avenue Victor Hugo 28000 Chartres



Maître d'Ouvrage



INRAP
34 Av. Paul Vaillant Couturier,
93120 La Courneuve

Maître d'œuvre



ESSOR INGENIERIE
10 rue de Rome
78008 PARIS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES – PHASE PRO

LOT N°04

SOLS PEINTURE ET MENUISERIE

Indice	Date	Modifications	Auteur
A	16/01/2026	Première diffusion	FLD

SOMMAIRE

1.	GENERALITES	3
1.1.	NORMES.....	3
1.2.	SECURITE GENERALE.....	3
1.3.	ETAT DES LIEUX.....	3
1.4.	DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES.....	4
2.	DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	5
2.1.	TRAVAUX PREPARATOIRES	5
2.1.1.	PRORATA	5
2.1.2.	INSTALLATION DE CHANTIER.....	5
2.2.	DESCRIPTION DES TRAVAUX DE REVETEMENTS DE SOLS DURS.....	6
2.2.1.	TRAVAUX PRÉPARATOIRES.....	6
2.2.2.	BARRIÈRE D'ÉTANCHEITE	6
2.2.3.	REVETEMENT DE SOL CARRELE DES LOCAUX HUMIDES	6
2.2.4.	REVETEMENTS MURAUX (FAÏENCE).....	6
2.3.	TRAVAUX DE SOLS SOUPLES	7
2.3.1.	TRAVAUX PREPARATOIRES.....	7
2.3.2.	REVETEMENT DE SOL SOUPLE.....	7
2.3.3.	BARRES DE SEUILS	7
2.4.	DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MENUISERIES	8
2.4.1.	MENUISERIES INTERIEURES DANS CLOISONNEMENT TRADITIONNEL.....	8
2.4.2.	REGLAGE DES PORTES EXISTANTES.....	8
2.4.3.	ORGANIGRAMME.....	8
2.4.4.	PLINTHES	9
2.4.5.	TRAPPES DE VISITE	9
2.5.	DESCRIPTION DES TRAVAUX DE PEINTURE	10
2.5.1.	PEINTURE SUR OUVRAGE BOIS, METALLIQUE ET PVC	10
2.5.2.	PEINTURE SUR MUR	10
2.6.	NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE	11

1. GENERALITES

1.1. NORMES

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- Le décret N° 94-609 du 13 Juillet 1994
- Les documents techniques applicables aux travaux de démolition
- Les règles de sécurité édictées par le Ministère du Travail
- Tous textes relatifs à l'hygiène et la sécurité du travail, au retrait de l'amiante friable ou non friable, à la gestion des déchets et le respect de l'environnement, à la conduite en sécurité des équipements de travail (CACES), à la formation obligatoire des conducteurs routiers (FIMO)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

1.2. SECURITE GENERALE

L'Entrepreneur devra strictement se conformer aux dispositions réglementaires de sécurité imposées par la législation en vigueur, aux directives des Organismes de Contrôles et aux consignes du Coordonnateur Sécurité Santé.

L'Entrepreneur devra prévoir dans la remise de son offre tous les dispositifs de sécurité et de protection de la santé, pendant l'exécution de ses travaux, et pour les interventions ultérieures à la réception de l'ouvrage, conformément aux règlements en vigueur, et suivant les exigences du Bureau de contrôle et du PGC. (Plan Général de Coordination).

L'Entreprise du présent lot devra prendre connaissance du CCAP (notamment art. 7.12.1 et 7.21.3.6) et du PGC pour les dépenses d'intérêt commun

1.3. ETAT DES LIEUX

Pour établir son étude de prix, l'Entrepreneur du présent lot, devra obligatoirement se rendre sur les lieux, afin d'évaluer ses travaux en toutes connaissances de causes, en fonction des conditions d'accès, et des difficultés d'exécution. Il devra formuler toutes réserves, et solliciter tous compléments d'information, qu'il jugera utiles et nécessaires à l'étude de son ouvrage et à la remise de son offre. Il ne pourra se prévaloir d'omissions, de méconnaissances des lieux ou de difficultés d'exécution quelconques, pour présenter des suppléments en cours de travaux. Le fait de commencer les travaux, constitue pour l'Entreprise, une acceptation des lieux et des conditions de travail, sans restriction.

1.4. DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

Le dossier des ouvrages exécutés devra être fourni par l'entreprise dans un délai d'un mois après la date de réception des travaux.

Celui-ci devra comporter en 2 exemplaires papier, et 1 exemplaire informatique les documents suivants :

- Plans d'exécution
- Liste des matériaux employés avec leur référence précise et leur localisation
- Notices d'entretien précisant notamment les périodicités d'entretien
- Fiches techniques de fonctionnement

L'entreprise devra suivre le sommaire suivant :

1. Plans d'exécution
2. Notes de calculs et essais divers
3. Liste des matériaux, Fiches techniques et Notice d'entretien

En cas de retard dans la fourniture des pièces ci-dessus, des pénalités pourront être appliquées suivant CCAP, quel que soit le montant du marché de l'entreprise.

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1. TRAVAUX PREPARATOIRES

2.1.1. PRORATA

Le présent lot est assujetti au compte prorata suivant norme NF P03-001.

Il est précisé qu'aucune dérogation ou exemption partielle des charges ne sera accordée au présent corps d'état.

Il appartient à l'entreprise d'apprécier le taux du compte prorata dont le montant devra être réparti OBLIGATOIREMENT dans les prix unitaires.

Le taux estimé par l'entreprise constitue en soi un forfait ne pouvant donner lieu à aucune réclamation ultérieure en cours de chantier.

Les décomptes généraux définitifs des entreprises ne seront traités par le Maître d'Œuvre qu'après justificatif du paiement des frais de compte prorata par l'entreprise gestionnaire du compte prorata

2.1.2. INSTALLATION DE CHANTIER

A la charge du lot 01

2.2. DESCRIPTION DES TRAVAUX DE REVETEMENTS DE SOLS DURS

2.2.1. TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Ragréage de sol classé P3 sous l'ensemble des revêtements de sol rapportés du projet avec un enduit autolissant à base de liants hydrauliques, d'une épaisseur nécessaire au respect des tolérances de poses des différents types de revêtements de sols du projet.

Le support sera parfaitement nettoyé avant application (taches de peinture, laitance de ciment, croûte de plâtre, poussières...). Si le support est poreux ou lissé à l'hélicoptère l'entreprise du présent lot appliquera au préalable un primaire d'accrochage. L'application se fera à la taloche lisseuse dans le délai d'utilisation prévu par le fabricant pour que le produit soit parfaitement autolissant sans coups de taloche apparents.

2.2.2. BARRIÈRE D'ÉTANCHEITE

L'entreprise devra la fourniture et pose d'une barrière d'étanchéité conformément au DTU 53.2

2.2.3. REVETEMENT DE SOL CARRELE DES LOCAUX HUMIDES

Carrelage en grès cérame, pose au mortier colle compris préparation des supports, toutes coupes, découpes et jointoiements effectués avec précision,

Classement UPEC : U4.P3.E3.C2

Format : 60 x 60 cm dans la douche et la salle de traitement,

2.2.4. REVETEMENTS MURAUX (FAÏENCE)

Carreaux de faïence de couleur en grès cérame, format 30*30, émaillés, pose à la colle, adaptée au support et à l'usage des locaux, compris préparation des supports, toutes coupes, découpes et jointoiement.

A prévoir :

- dans la douche hauteur
- dans la salle de traitement sur toute la périphérie sur 1.80 m.

2.3. TRAVAUX DE SOLS SOUPLES

2.3.1. TRAVAUX PREPARATOIRES

Ragréage de sol classé P3 sous l'ensemble des revêtements de sol rapportés du projet avec un enduit autolissant à base de liants hydrauliques, d'une épaisseur nécessaire au respect des tolérances de poses des différents types de revêtements de sols du projet.

Le support sera parfaitement nettoyé avant application (taches de peinture, laitance de ciment, croûte de plâtre, poussières...). Si le support est poreux ou lissé à l'hélicoptère l'entreprise du présent lot appliquera au préalable un primaire d'accrochage. L'application se fera à la taloche lisseuse dans le délai d'utilisation prévu par le fabricant pour que le produit soit parfaitement autolissant sans coups de taloche apparents.

2.3.2. REVETEMENT DE SOL SOUPLE

Fourniture et pose d'un revêtement de sol de type PVC en lès

Revêtement de sol en PVC sur sous couche posé à la colle sur support béton, couches d'usure compact traitée en usine avec un vernis polyuréthannes. Les sols seront anti-encrassement, traité fongicide et bactéricide permanent, y compris coupes, entailles, chutes et ajustage.

Classement UPEC : U3 P3 E3 C2

Gamme : TARKETT LVT ou ID INSPIRATION

Y compris toutes les sujétions de joint de fractionnement et de dilatation.

A prévoir pour les vestiaires et la salle de réunions – bibliothèque

2.3.3. BARRES DE SEUILS

Fourniture et pose de seuil de jonction, en laiton ou acier inoxydable semi-bombé, type "Dinac" ou équivalent, fixé par vis dans chevilles expansives, à chaque changement de nature de matériaux.

Pose au droit des portes, dans l'axe et à l'aplomb de celles-ci en position fermée, ou dans les locaux ou palier au droit des changements de matériaux.

2.4. DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MENUISERIES

2.4.1. MENUISERIES INTERIEURES DANS CLOISONNEMENT TRADITIONNEL

Bloc porte avec huisserie à recouvrement en sapin ou bois exotique en fonction du degré feu exigé par la réglementation.

Porte à âme pleine, nombre de vantaux suivant nomenclature, avec parements stratifiés, de 40 mm d'épaisseur. Cadre en sapin ou bois exotique suivant degré feu exigé par la réglementation. Ame en panneau de particules agglomérées feu et parements en panneau de fibre dur, de 3 mm d'épaisseur, finition stratifiée.

Ferrage comprenant paumelles de 140*70 solidement encastrées dans le vantail et dans l'huisserie, garniture double complète en aluminium, butoir de porte, cylindre européen, ferme porte suivant degré feu, bouton moleté ou antipanique suivant réglementation, crémone,

Finition polyrey, au choix du MOA,

2.4.2. REGLAGE DES PORTES EXISTANTES

L'entreprise aura à sa charge la vérification et le réglage éventuelles de l'ensemble des portes du projet.

2.4.3. ORGANIGRAMME

Etablissement d'un organigramme en accord avec le Maître d'ouvrage pour l'ensemble des portes équipées de serrures (pour le présent lot et l'ensemble des autres lot).
Les matériels précités bénéficient d'une garantie décennale du fabricant.

Organigramme sur passes partiels et passes généraux

Fourniture et pose des serrures sur organigramme sur les ouvrages du présent lot et sur l'ensemble des ouvrages des autres lots du projet

2.4.4. PLINTHES

Fourniture et mise en œuvre de plinthes en sapin, de section 100 x 10 mm, avec chanfrein de décompression à la base contre paroi, ajustage parfaitement "trainé" suivant le niveau des sols et ajustage à coupe d'onglet dans les angles.

Raccordement entre plinthes en continuité, par coupe en sifflet parfaitement affleurie et collée.

Fixation par pointes acier en pieds des parois, partout où il sera nécessaire, il sera prévu la pose avec vis à tête fraisé dans cheville expansive pour obtenir une pose parfaitement appliquée contre les parois ou dans le cas où la fixation par pointes s'avérerait non efficace.

A prévoir en périphérie des locaux en revêtement de sol souples

2.4.5. TRAPPES DE VISITE

Fourniture et pose d'une trappe de visite, CF 1 heure, type "Gamme Classique bois" de chez "Comec" ou équivalent composée de :

- âme en médium de 50 mm d'épaisseur
- cadre en médium de 40 mm
- fermeture par 4 vis sur montants verticaux
- joints intumescent et isophonique
- isolation : laine de roche de 30 mm

Trappes bois dans gaines techniques suivant besoin lot technique

2.5. DESCRIPTION DES TRAVAUX DE PEINTURE

2.5.1. PEINTURE SUR OUVRAGE BOIS, METALLIQUE ET PVC

Peinture laquée de finition brillante à haut pouvoir couvrant, contenant des solvants et fabriquée à partir d'une cuisson à base de résine naturelle et d'huile de bois, certifiée ECOLABEL EUROPEEN.

Mise en œuvre entre 12°C et 30°C.

Epaisseur de la couche sèche recommandée par le fabricant : 50µm.

Le support devra être propre, sec, exempt de graisse et de toute impureté.

Subjectile :

- Pour tous les ouvrages bois du projet non prévus stratifié
- Pour l'ensemble des canalisations métallique et PVC apparentes du projet

2.5.2. PEINTURE SUR MUR

Le titulaire du marché devra l'ensemble des travaux préparatoires sur support de toute nature à savoir l'époussetage, le rebouchage, la révision des joints, le ponçage, dépoussiérage et le cas échéant un enduit repassé pour permettre une finition B

Réalisation des peintures murales comprenant une impression et 2 couches de peinture satinée.

A prévoir sur toutes les cloisons neuves, sur les 2 faces.

2.6. NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

Le nettoyage comprend tous les ouvrages créés, modifiés et conservés en sols, murs et plafonds dans les zones dédiées à l'INRAP.

Ce nettoyage sera réalisé par une entreprise spécialisée à la charge du présent lot avant la réception finale des travaux.

Il sera réalisé en dehors des heures de travail du personnel du bâtiment.

Le nettoyage concerne :

- Les locaux de la base vie dans le bâtiment existant ;
- L'ensemble des menuiseries extérieures et intérieures ;
- L'ensemble des vitres, glaces et miroirs ;
- L'ensemble des sols et leurs plinthes ;
- Les revêtements verticaux y compris la faïence ;
- La quincaillerie : bouton de portes, béquilles, etc. ;
- Les appareils sanitaires ainsi que leur robinetterie ;
- Les appareils de chauffage ;
- L'appareillage électrique.